SPLAIN NOISY EST

ZAC NOISY POLE GARE

BILAN DE LA CONCERTATION

19 septembre 2022

1/ Communication sur le projet

Noisy Mag – Juin 2022

Réouverture du restaurant de la résidence Jean-Wiener

Fermé depuis deux ans en raison de la pandémie de Covid-19, le restaurant de la résidence seniors du centre-ville a rouvert ses portes aux non-résidents. Toute personne habitant Noisy, âgée de plus de 65 ans (ou plus de 60 ans en cas de pension d'invalidité) peut y déjeuner. Les seniors intéressés peuvent aussi bénéficier de la navette gratuite pour s'y rendre. Le tarif du repas est calculé selon les ressources.

PRATIQUE
Inscription auprès de la résidence Jean-Wiener au 01 43 05 52 60.

Réunion publique

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Noisy - Pôle Gare, une réunion publique d'information et de concertation est organisée dans le quartier du Champy le 23 juin.

Jeudi 23 juin à 19h au bâtiment Le Contrôle, 2, rue de la Butte-Verte, salle 203 (2e étage).

Plus d'informations sur ce projet en scannant ce QR Code.

Budget participatif : 5 projets choisis

Le mois dernier, 25 projets ont été soumis au vote des Noiséens, sur les 180 idées déposées initialement. À l'issue des votes, cinq projets ont été retenus. Retrouvez les projets choisis sur la plateforme « Mes idées pour Noisy-le-Grand ».

POUR ALLER PLUS LOIN
Participons-noisylegrand.fr

Commémoration

Les élus et les associations d'anciens combattants invitent les Noiséens à commémorer l'Appel du 18 juin 1940. Dépôt de gerbe à 11h devant la stèle du général de Gaulle, à l'angle de l'avenue Victor-Basch et de l'allée du Clos-d'Ambert.

Enquête statistique sur l'autonomie

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) du ministère des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalise, d'avril à décembre 2022, une enquête statistique sur l'autonomie des personnes, avec un volet sur les conditions de vie de leurs proches aidants. L'enquête, menée par un enquêteur de l'Insee, garantit l'anonymat. Chaque personne mandatée se présentera au domicile des personnes munie d'une carte officielle.

Enquête de satisfaction

Dans le cadre de la démarche de certification « Qualivilles », la Ville invite les Noiséens à participer, du 7 au 30 juin, à une enquête de satisfaction en ligne portant sur l'accueil, physique et téléphonique, des services Accueils et Actions à la population (état civil, passeports, etc.), à l'hôtel de ville, et de la médiathèque Georges-Wolinski. Soucieuse d'améliorer de façon continue ses services aux habitants, la Ville doit, tous les ans, mettre en place cette enquête pour conserver ce label.

*Donnez votre avis sur **noisylegrand.fr**, rubrique « Actualités », sur **mediathequegeorges wolinski.fr** ou en scannant le QR code ci-contre.*

Noisy Mag – juillet/août 2022

Fêtes de quartier

Les 4, 11 et 25 juin, se sont déroulées les fêtes de quartier du Jardin des sources, du Champy et des Richardets. Les nombreuses animations ont retenu l'attention des familles. En raison d'un épisode caniculaire, la fête de quartier des Coteaux, prévue le 18 juin, a dû être déprogrammée. Elle est reportée au samedi 24 septembre.

Réunion publique

Le 23 juin, une réunion publique sur l'opération « Noisy Pôle Gare » s'est déroulée au Champy afin de recueillir les remarques des habitants concernant le futur quartier en lien avec la gare du Grand Paris Express. Des registres de concertation papier (en mairie) et numérique sont par ailleurs à la disposition des Noiséens jusqu'au 15 septembre. De nouvelles réunions de concertation avec les habitants seront organisées.

Plus d'infos sur ce projet en scannant ce QR Code

Flyer atelier de concertation du 04 mai 2022

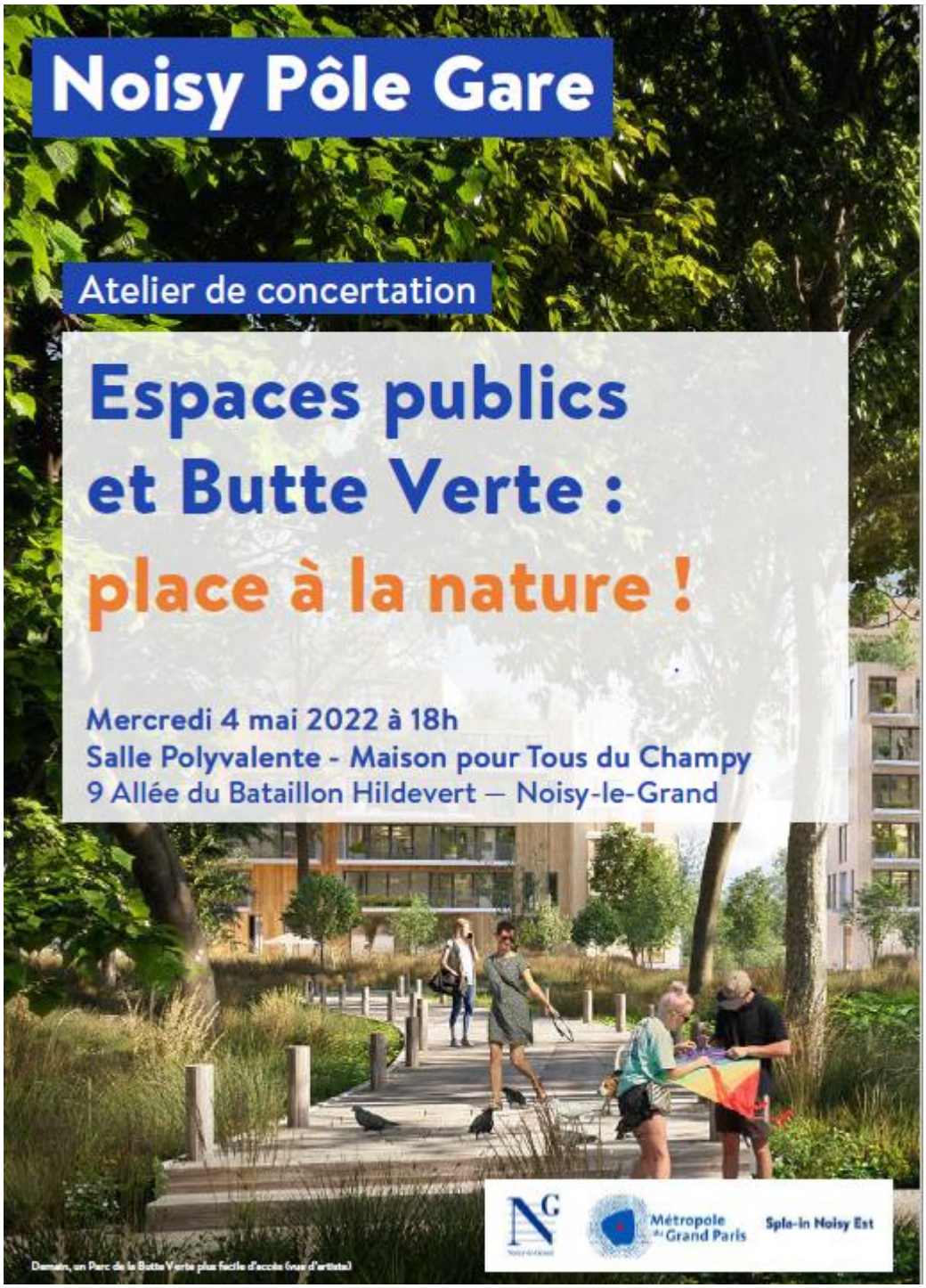

Flyer réunion publique 23 juin 2022

Site internet de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Une page internet a été crée afin de communiquer sur le projet et sur la concertation (OIM de Noisy Pôle Gare : concertation préalable à la création de la ZAC) :
https://www.metropolegrandparis.fr/fr/oim-de-noisy-pole-gare-concertation-prealable-la-creation-de-la-zac-568

Sur cette page, a été diffusé les informations liées au projet dont une plaquette de communication en annexe 1 et les dates des différents évènements de concertation.

Des remarques ont été inscrites sur le site internet (voir annexe 3 du présent document).

Site internet de la Ville de Noisy-le-Grand

Dans la rubrique « actualités » du site internet de la Ville de Noisy-le-Grand, a été publié des informations et la plaquette du projet (annexe 1) :
https://www.noisylegrand.fr/information-transversale/actualites/une-reunion-publique-le-23-juin-pour-lamenagement-du-pole-gare-de-noisy-5794

2/ ZAC NOISY PÔLE GARE

Compte rendu - Atelier de concertation du 04/05/2022

REPRESENTANTS / INTERVENANTS

Ville de Noisy-le-Grand
Pascal LAGUILLY, Adjoint au Maire, délégué à l'Habitat, au schéma directeur foncier et aux grands projets
Pascal DUBALLET, directeur général adjoint
Maxime SAUDER, chargé de développement

Métropole du Grand Paris
Christian MOUROUGANE, directeur de l'aménagement métropolitain
Audrey TISSOT, cheffe du service Aménagement et Equipements Structurants

SPLA-IN Noisy Est
Jean-Baptiste REY, directeur général
Amandine DEHAIS, cheffe de projet

D&A
Magali VOLKWEIN,
Cécile BEAUDESSON,
Matthieu SCHRICKE, chef de projet urbain

PARTICIPANTS

Environ 40 participants

ATELIER

Thèmes abordés

L'atelier avait pour objectif de présenter succinctement le projet de la ZAC Noisy Pôle Gare (périmètre SPLA-IN) pour ensuite faire travailler en groupe habitants et commerçants autour de la question de la place du végétal et de la nature dans le projet.

La réflexion a été élargie à la question des usages et a été structurée autour de trois thèmes :

- La présence du végétal et les usages dans les nouveaux espaces publics ;
- La présence du végétal et les usages dans les cœurs d'îlots ;
- La présence du végétal et les usages pendant le temps du chantier.

Déroulé

1ere partie (15mn) : Introduction

- Le plan guide
- Les modifications par rapport à 2017
- Les premières ambiances

2eme partie (60mn) : travail en groupe sur :

- La présence du végétal et les usages dans les nouveaux espaces publics ;
- La présence du végétal et les usages dans les cœurs d'îlots ;
- La présence du végétal et les suages le temps du chantier.

3eme partie (20mn) : Restitution du travail en groupe

4eme partie (5mn) : Conclusion

Présentation du projet et questions

Le plan guide a été présenté dans ses grandes lignes, en mettant l'accent sur les modifications apportées à celui de 2017 (préalablement concerté). La présentation s'est finie par une présentation des ambiances des espaces publics imaginées à ce stade afin de lancer le travail en groupe.

La présentation / introduction du projet a suscité des questions et remarques de la part des participants. Elles sont retranscrites ci-dessous, accompagnées des réponses apportées par les animateurs.

1ere question : quel sera le futur niveau [altimétrique] du quartier ?

Côté Champy, le nouveau quartier assurera une transition douce entre les niveaux de référence du quartier des Hauts-Bâtons (sur dalle ou de pleine terre) et la future rue des Hauts-Châteaux qui reliera en plateau quasi horizontal la gare RER ouest au futur pôle gare de Noisy-Champs.

Côté boulevard du Rû de Nesle, la présence sous le futur boulevard de l'ouvrage de gare impose une nouvelle cote d'espace public légèrement plus élevée que le terrain naturel actuel.

2eme question : comment sera implanté le futur boulevard du Rû de Nesle ?

Le futur boulevard du Rû de Nesle s'implante au-dessus de l'ouvrage de gare du Grand Paris Express.

Les futurs lots privés qui le borderont s'implanteront :

-à l'ouest sur l'emprise actuelle du boulevard (en dehors du périmètre de la Butte Verte) ;

-à l'est sur l'emprise du chantier de l'ouvrage de gare.

3eme question : qu'en est-il des projets de la Noiseraie, de la Butte Verte et de la promenade Michel Simon ?
[Une demande d'information sur les projets connexes est formulée]

Ces projets sont en dehors du périmètre de la future ZAC Noisy Pôle. Bien qu'ils soient conçus en étroite collaboration avec le périmètre aujourd'hui concerté, ils feront l'objet d'une information spécifique de la part de la ville de Noisy-le-Grand.

4eme question : combien de nouveaux logements sont-ils prévus dans le futur quartier ?

À périmètre constant par rapport à 2017 : 1 041 logements familiaux, 83 logements en résidence sénior et 200 logements étudiants (contre 1 144 logements familiaux dans le plan guide de 2017).

Deux nouvelles emprises ont été ajoutées au projet, les jardins familiaux au nord de la future ZAC et l'îlot Gavroche, qui accueilleront 298 logements familiaux supplémentaires.

5eme question : comment vont évoluer les capacités de stationnement sur le périmètre du projet ?

Les capacités de stationnement seront si possible maintenues le temps du chantier.

À terme, de nouvelles places seront créées dans l'espace public et un parking public sous le futur mail des Hauts Châteaux pourra accueillir environ 300 véhicules.

Verbatim des restitutions

GROUPE A - 1er Panneau : les nouveaux espaces publics

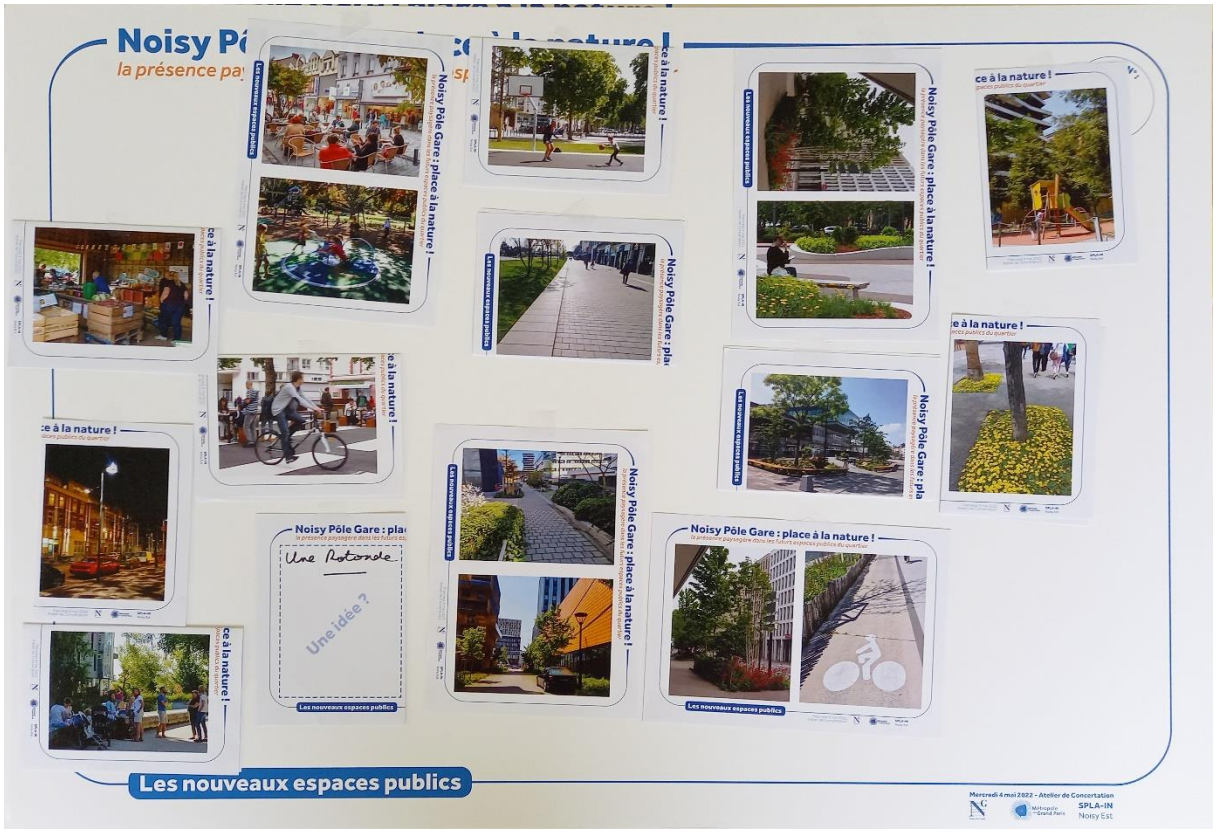

« La mise en perspective des nouveaux espaces publics… Dans les grandes lignes, ce que l'on a souhaité faire, c'était de bien délimiter les espaces verts d'une part et les espaces qu'on va dire… non vert… d'autre part, pour éviter notamment les jours de pluie, les jours où il fait froid, de se retrouver sur des zones un peu boueuses, un peu glissantes.

Donc là on voit bien les séparations ici, qui sont bien délimitées, entre les espaces verts et les espaces minéraux. Évidemment il y a des espaces pour les enfants de tous les âges, pour le plus jeune, il y a aussi un terrain de basket qui se balade quelque part. Sachant que le terrain de basket ça peut générer des attroupements, donc il ne faut pas qu'il soit à proximité des habitations. On observe aujourd'hui qu'un terrain de basket peut aussi permettre de rester assis, de se regrouper dans une zone dédiée pour eux (les jeunes).

Il y a aussi la question de l'emprise du vélo, avec les pistes cyclables, toujours avec délimitation, clairement marquée entre les espaces verts et le reste ; si on peut mettre des fleurs, c'est sympa aussi.

Les terrasses de café : fondamentales pour la convivialité du quartier. Effectivement elles peuvent être sur une zone de passage, c'est toujours plus sympa.

Peut-être une zone avec des espaces de vente de produits locaux, régionaux. Des espaces de vente éphémères ; des choses qui sont propres et bien tenues, donc des choses dans des espaces bien définis.

On n'en a pas parlé (dans la présentation du projet) d'une esplanade pour un éventuel marché, je ne sais pas si c'est prévu ? Au niveau du mail ? »

GROUPE B - 1er Panneau : les nouveaux espaces publics

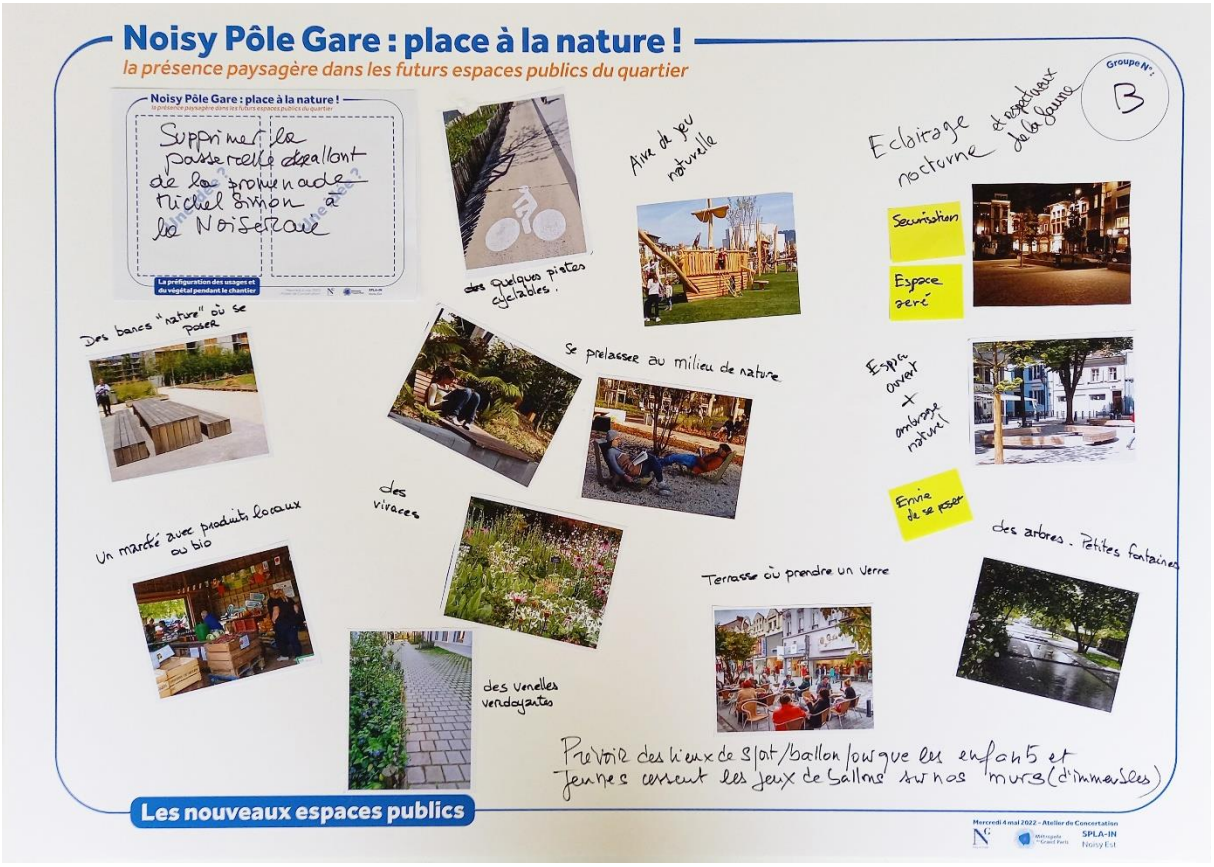

« Déjà, par rapport à l'éclairage nocturne, pour l'instant on a des zones assez mal éclairées, assez cachées. Donc, avoir des espaces beaucoup plus plats avec des éclairages beaucoup plus présents, un peu comme on peut voir dans les rues à côté de l'espace Michel Simon. Ça permet d'avoir des espaces assez aérés, assez agréables et assez rassurants pour les gens qui passeraient la nuit.

Donc on pourrait aussi avoir des espaces plus ouverts que ce qu'on a maintenant, avec moins de dénivelés, etc.

De l'ombrage naturel, donc planter des arbres.
Des endroits qui donnent envie de se poser, donc avec du mobilier urbain qui soit disposé un peu partout, pour les moments où il fait chaud, pour les moments où on a du temps.
Un peu plus de terrasses et un peu plus d'espaces pour que ça soit un peu plus agréable, que les gens puissent se réunir/se retrouver.
Des arbres et une petite fontaine pour le côté rafraîchissant, se rafraîchir en été.

Pourquoi pas un petit marché aussi, avec des produits locaux, bios.

Du mobilier plutôt nature, en bois, etc. parce que globalement c'est plus joli, ça chauffe moins et c'est dans la même démarche que les quartiers autour, d'avoir plus de choses en bois. En bois aussi les aires de jeu, on a vu apparaître pas mal d'aires de jeu dans la ville à base de constructions bois.

Les pistes cyclables, car ça renforce les mobilités douces.

Autre sujet, la passerelle en dessous de la Noiseraie, promenade Michel Simon > elle ne sert à rien, il faut la supprimer. Ce sont des lieux de stagnation des bandes. Il faudrait résidentialiser l'esplanade haute. »

GROUPE C - 1er Panneau : les nouveaux espaces publics

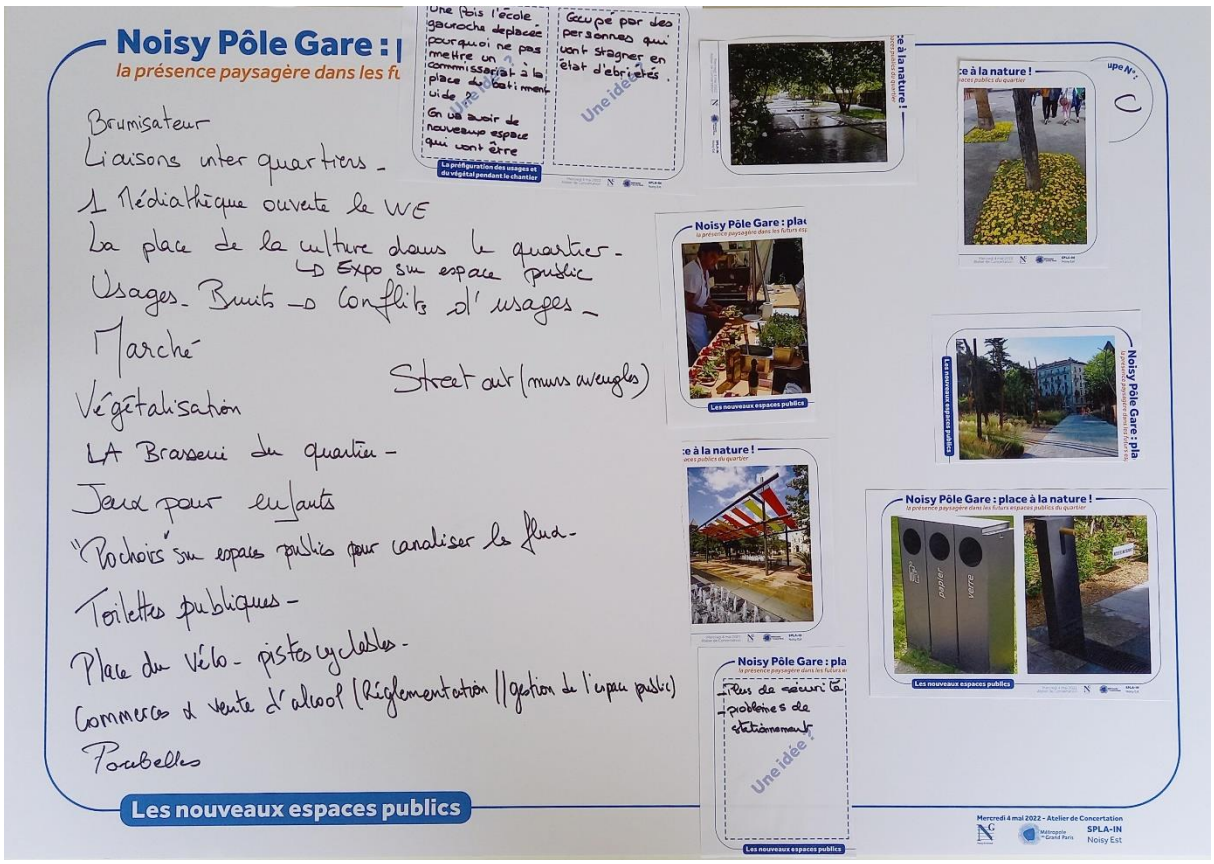

« Est évoqué un brumisateur, des liaisons interquartier, une médiathèque ouverte le week-end, la place de la culture dans le quartier et des expositions dans l'espace public, usagers et bruits : conflit, un marché, éviter les murs aveugles, la végétalisation très importante, une brasserie de quartier, des jeux pour enfants, des pochoirs au sol dans l'espace public pour canaliser les flux, des toilettes publiques, car on a un problème actuellement sur la dalle, les petits jeunes le soir quand il font la fête ils urinent au pied des immeubles, c'est pas très agréable.

On avait des toilettes publiques, mais elles ont été supprimées pour une raison que j'ignore.

Place du vélo, pistes cyclables, commerces : réglementation de la vente d'alcool, des poubelles publiques.

On a une réclamation particulière : une fois l'école gavroche déplacée, pourquoi ne pas mettre un commissariat à la place du bâtiment vide ? On va avoir de nouveaux espaces qui vont être occupés par des personnes en train de stagner en état d'ébriété.

Plus de sécurité, problèmes de stationnement, ça a déjà été évoqué plusieurs fois.

La sécurité des femmes la nuit, l'éclairage [prévention situationnelle : toute une manière d'agencer les espaces pour que la sécurité soit augmentée]. »

GROUPE A – 2eme Panneau : la nature dans les îlots

« Pour les îlots, les îlots de nature, ce qu'il faudrait dans les nouvelles constructions, surtout dans les habitations, c'est que quand on est chez soi, notamment depuis les pièces de vie, les salons, les cuisines, qu'en ouvrant la fenêtre on puisse avoir un arbre. Alors c'est bête hein comme réflexion, mais plutôt que d'avoir vue sur le mur d'en face ou sur du béton, juste avoir un arbre, l'hiver il est comme il est, l'été il y a les oiseaux qui viennent… Dans chaque appartement il faut qu'il y ait au moins une pièce, une fenêtre qui puisse donner sur un arbre et ça permet à chacune de … nature. Parce qu'aujourd'hui effectivement on ne peut pas planter un arbre dans la dalle, on voit les aménagements sur la place là-bas, il n'y a pas un arbre sur des hectares de dalle, c'est dramatique. L'été quand il fait chaud il n'y a pas d'abris et puis on manque cruellement de verdure. Aujourd'hui il ne faut pas faire des canopées ou des trucs de dingue, il faut juste prévoir des arbres et justement les positionner. Voilà c'est ce qu'on a essayé de faire ici, qu'au niveau de chaque habitation il puisse y avoir des arbres visibles. C'est vraiment quelque chose qui peut être fait au niveau de l'aménagement qui nous semble simple et efficace.

Au niveau des petits jardinets, des pelouses, s'ils peuvent être partagés ou pas… s'il peut y avoir des espèces de petits potagers partagés ça peut-être bien, en termes d'éducation… aujourd'hui les enfants et même les adultes ne savent pas comment pousse une tomate. Ça peut être l'occasion de mettre des espaces à proximité des écoles à proximité des habitations, et de responsabiliser des groupes d'enfants, des groupes d'adulte, et augmenter le partage des connaissances à ce sujet.

On a aussi mis des ruches, on pensait que c'était un bon indicateur, au début il n'y a rien, puis il y en a plus, quand il y a moins on peut aussi jauger de la qualité de l'environnement. C'est un peu ce qu'on a voulu laisser transparaître. »

GROUPE B – 2eme Panneau : la nature dans les îlots

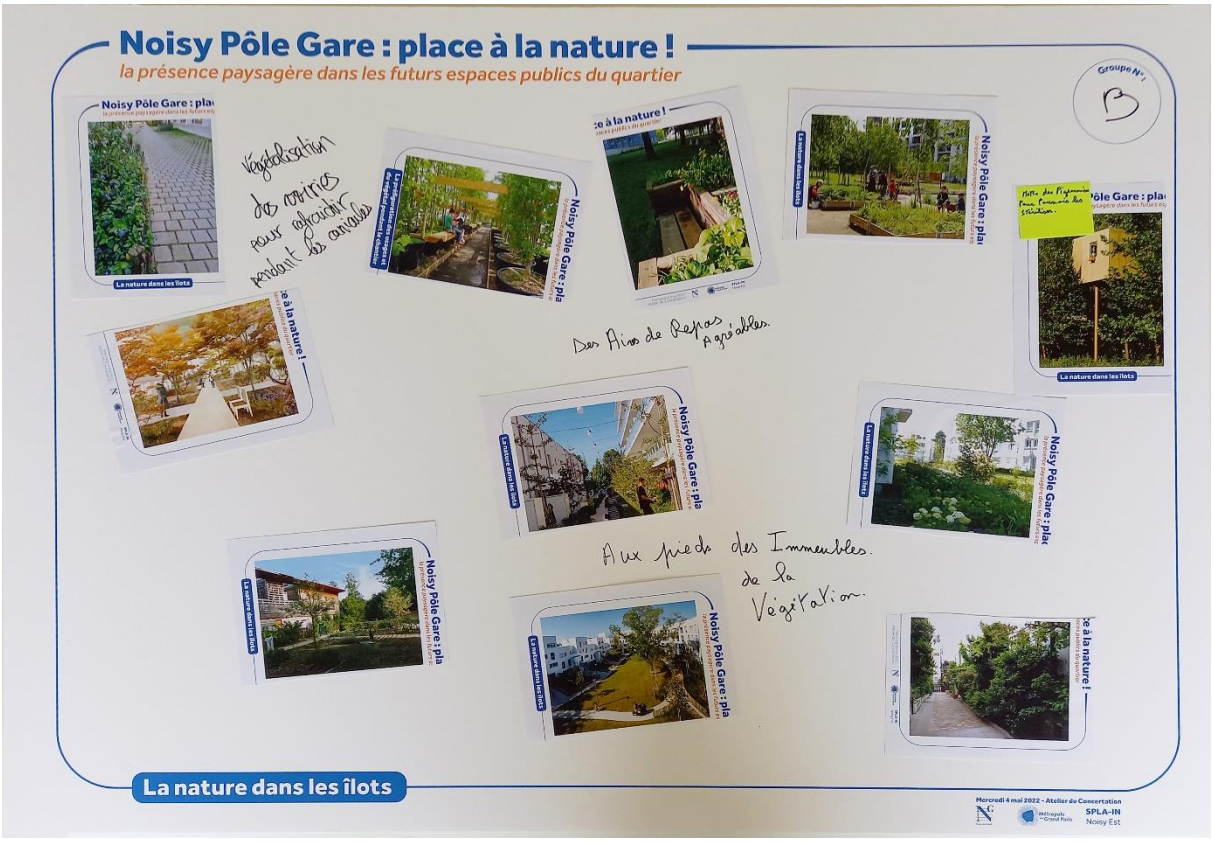

« Essayer de végétaliser beaucoup la voirie, notamment avec les pieds d'immeubles laissés en terre, pas mal d'espaces de marche et autres, l'intérêt étant de limiter la chaleur en période de canicule, ça rafraîchit les espaces et plus de verdure c'est toujours agréable.

Des aires de repos agréables, là c'était dans le sens où tout le mobilier interne des îlots doit donner envie de s'arrêter, comme pour les autres plus en bois, plus naturels.

De la végétation au pied des immeubles, globalement le sujet c'est mettre du vert partout.

[Les pigeonniers ? > pour stériliser les pigeons > trop de pigeons dans le quartier, problème d'envahissement] »

GROUPE C – 2eme Panneau : la nature dans les îlots

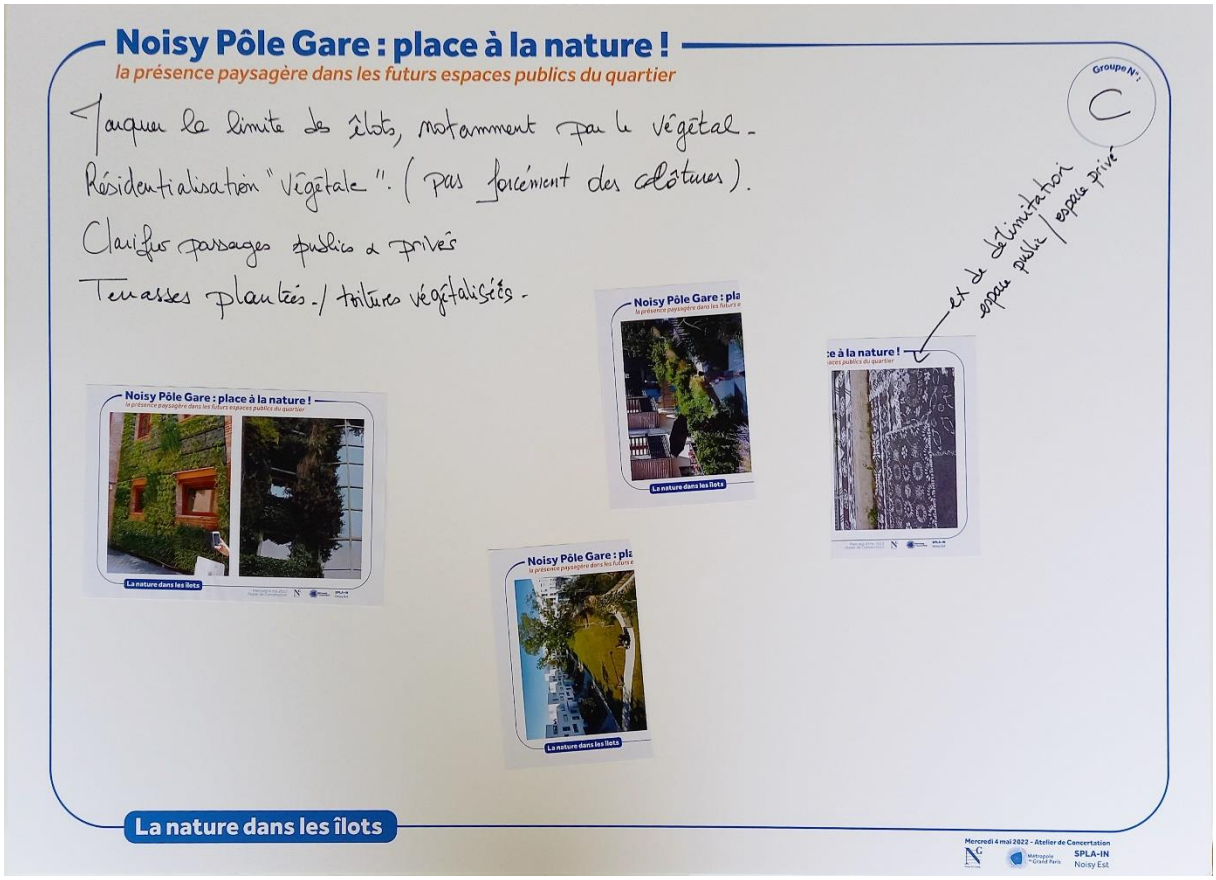

« Marquer la limite des îlots notamment par le végétal, résidentialiser par le végétal et pas forcément par des clôtures, bien séparer l'espace public de l'espace privé.

Des terrasses plantées et des toitures végétalisées, des façades végétalisées.

Délimiter les espaces par des pochoirs au sol, entre les espaces publics et les espaces privés.

Ici sur le Champy l'entretien est très compliqué. On a des dalles qui sont en réalité privées, mais qui sont ouvertes à l'espace public, alors quand il y a des incidents ou des réparations à faire, qui est-ce qui finance ? C'est la ville ? C'est le propriétaire. »

GROUPE A – 3eme Panneau : la préfiguration des usages et du végétal pendant le chantier

« Nous on s'est vraiment posé la question des espaces provisoires, en attendant la fin du chantier. On s'est plus concertés sur la vie du quartier, donc on a pensé à faire un coin spécial pour rollers, skates, un lieu d'apprentissage pour les vélos, les trottinettes. Pour que les parents puissent avoir un espace pour ça, pour apprendre aux/avec les enfants.
On a pensé à la salle de sport extérieur avec des équipements, avec des barres, des rameurs, la proprioception, pour que les jeunes puissent faire du sport autre que dans une salle.
On a pensé à des espaces de jeux de société en bois, des jeux de dames, d'échecs, pourquoi pas des marelles déjà dessinées au sol pour les plus jeunes.

On a pensé à une allée temporaire d'exposition d'art de rue pour différents artistes, j'ai mis une flèche, l'idée c'est que l'on rentre et qu'on soit comme dans une salle d'exposition.

On a pensé à des espaces de jets d'eau, des parcours de jets d'eau, en été notamment, pour les enfants, s'ils ne peuvent par partir à la plage, se mouiller les pieds avec les parents juste à côté, etc. Une création d'une fontaine avec effet rivière, avec des sons apaisants, des pierres, un petit effet spa extérieur.

On a pensé aussi à un coin de rassemblement de différents food-trucks avec différentes tables pour que les personnes puissent manger ensemble, pourquoi pas avec différentes spécialités. Et un espace coworking, pour que les entrepreneurs, les télétravailleurs, puissent se rassembler et travailler ensemble, communiquer, etc.

Animations artistiques et musicales : donc là c'est une démonstration de danse, d'arts martiaux, les expressions du corps, vraiment une sorte de scène ouverte pour que les gens puissent faire de petites démos, etc.

Vraiment aujourd'hui le quartier est enclavé, c'est une série de quartiers, d'espaces enclavés. Il faut profiter de l'arrivée de cette nouvelle gare pour ouvrir et rendre le quartier plus accessible. »

GROUPE B – 3eme Panneau : la préfiguration des usages et du végétal pendant le chantier

« Quand on sera en chantier, on aura des vues pas forcément agréables. Il faudrait essayer d'avoir des masquages avec de la nature, soit des arbres, soit des potagers temporaires, des choses qui permettent de détourner le regard des chantiers, car ça risque d'être assez usant au bout de pas mal de mois.
Profiter des espaces libres pour mettre en place des espaces de théâtre, d'activités, de présentation, éventuellement des buvettes. Quand il y a un espace assez libre, il faut en profiter pour essayer d'attirer les gens.

Des jardins partagés, dans la même idée si on a de l'espace et que l'on veut végétaliser, sensibiliser tout le monde sur la nature, les plantes, etc.

Des installations temporaires de sport, car ça peut intéresser les gens, ça peut introduire l'idée que peut-être il manque des installations sportives dans le quartier : si jamais ça marche bien, il faudrait le pérenniser. »

GROUPE C – 3eme Panneau : la préfiguration des usages et du végétal pendant le chantier

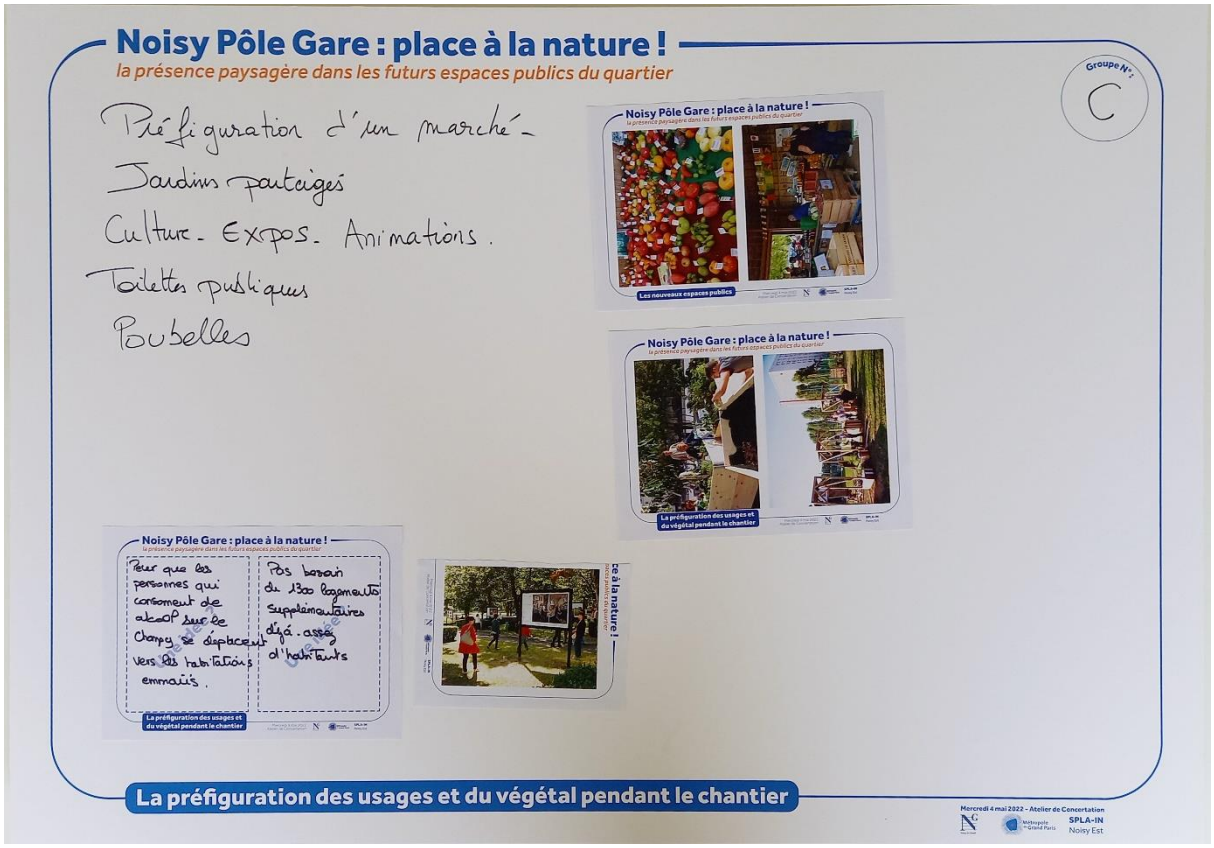

« Préfiguration d'un marché, des jardins partagés, des animations, des expositions, comme fait le grand Paris pour son métro. Des toilettes publiques et des poubelles, ça c'est deux sujets récurrents en matière de nuisance.

"Peur que les personnes qui consomment de l'alcool sur le Champy se déplacent vers les habitations d'Emmaüs. Pas besoin de 1 300 logements supplémentaires, déjà assez d'habitants." »

Synthèse des restitutions

Ce qui revient de manière récurrente, par thème :

La présence du végétal et les usages dans les nouveaux espaces publics :

- Développer les espaces de fraîcheur dans l'espace public (ombre/canopée végétale et présence de l'eau
- Une place importante à donner aux cycles
- Un agencement des espaces qui favorisent le sentiment de sécurité pour tous (éclairage, espaces lisibles et ouverts, etc.)

La présence du végétal et les usages dans les cœurs d'îlots :

- « Un arbre devant chaque fenêtre »
- Rendre lisibles les distinctions entre espaces publics et espaces privés
- Privilégier des dispositifs végétaux pour les clôtures, frontage et mise à distance
- Organiser des espaces partagés, complémentaires des espaces publics (lieux de repos et de rencontre, espaces en terre cultivable pouvant revêtir des fonctions pédagogiques, etc.)

La présence du végétal et les usages le temps du chantier :

De manière générale, ce sujet semble plutôt avoir été abordé sous l'angle des usages que les riverains aimeraient voir apparaître dans les futurs espaces publics ; le temps du chantier devenant une « phase test ».

- Un marché
- Jardins ou potagers partagés
- Des expositions dans l'espace public
- Des équipements sportifs (plutôt à destination des jeunes)
- Un espace d'agora/d'expression libre

Reportage photo

ORE
PROD
EXOTI
SALAIS

Noisy Pole Gare : place à la nature !
Les nouveaux espaces publics

STORE
AFRO-ANTILLAIS

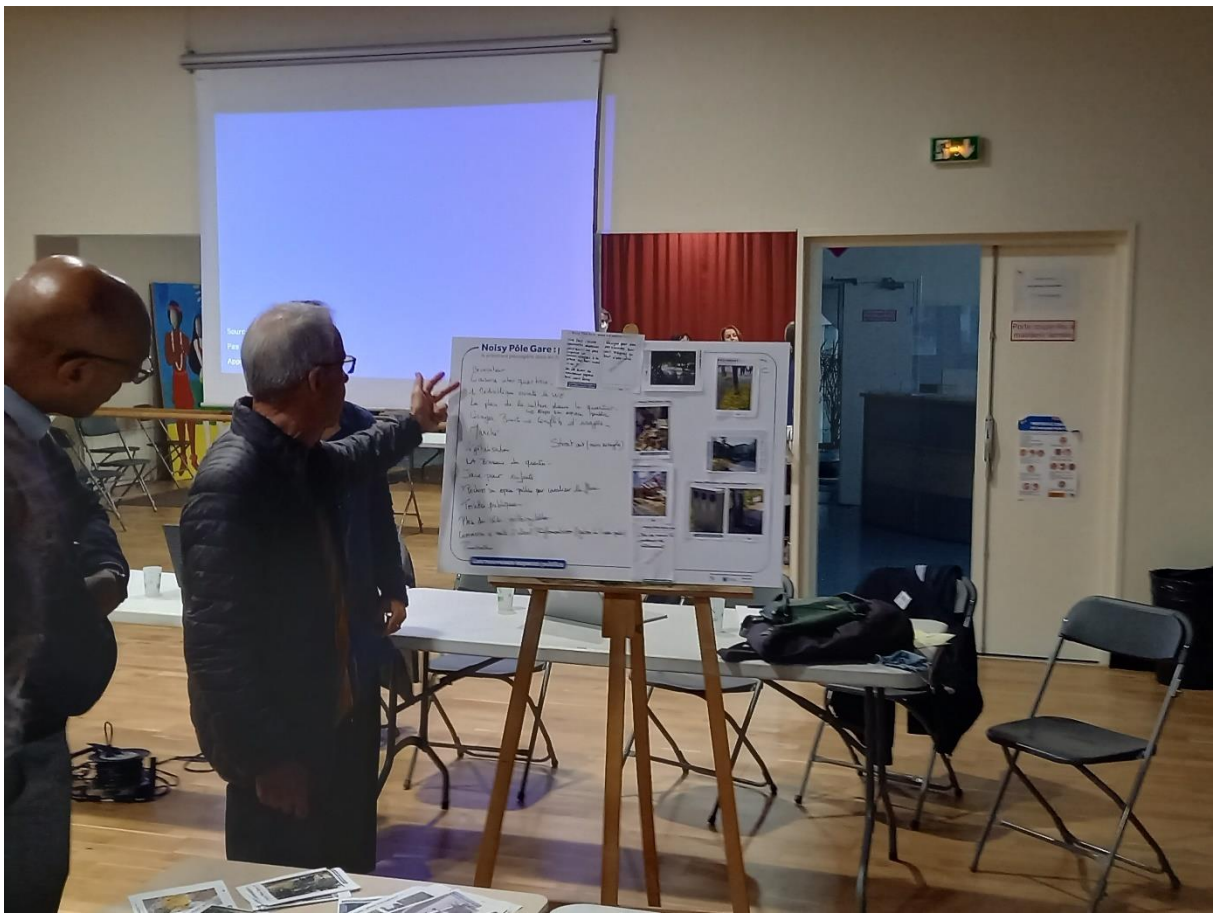
Noisy Pôle Gare ! !

PRODUITS
EXOTIQUES
Noisy Pôle Gare : place à la nature !

3/ ZAC NOISY PÔLE GARE

Compte rendu - Réunion publique de concertation du 23/06/2022

REPRESENTANTS / INTERVENANTS

Ville de Noisy-le-Grand
Brigitte MARSIGNY, maire de la ville de Noisy-le-Grand
Harald POILLOT, adjoint, délégué à la Ville Intelligente, à l'Emploi, aux Relations avec les entreprises, à l'Attractivité et au Marketing territorial
Pascal DUBALLET, directeur général adjoint
Vincent GUINOET, photographe pigiste, ville de Noisy-le-Grand

Métropole du Grand Paris
Audrey TISSOT, cheffe du service Aménagement et Equipements Structurants

EPA-Marne
Jean-Baptiste REY, directeur général adjoint
Amandine DEHAIS, adjointe au directeur opérationnel

SOCAREN
Laurent FORÊT, directeur

D&A
Magali VOLKWEIN, présidente de D&A

PARTICIPANTS

Environ 120 participants selon un décompte effectué à partir des photographies de la réunion publique.

REUNION PUBLIQUE

Introduction par Madame le Maire

Madame le Maire introduit la réunion publique.

Elle évoque des projets connexes à la ZAC Noisy Pôle Gare (quartier de la Butte verte, projet Louis Lumière…) qui ne rentrent pas dans le périmètre officiellement concerté mais qui lui tiennent à cœur dans la mesure où elle considère que la ZAC doit permettre d'engager la transformation de l'ensemble du quartier.

Sont évoqués l'intention de réaménager le parc de la Butte Verte en intégrant des jeux pour enfants, des agrès et des parcours sportifs, tout en ayant pour soucis la préservation maximale de la nature et des boisements existants.

Par ailleurs, le devenir des espaces privatifs des copropriétés jouxtant la Butte Verte et aujourd'hui accessibles au public sera discuté et concerté avec les habitants dans un autre cadre, mais toujours avec l'objectif d'améliorer le quartier.

Est également évoquée la relocalisation du gymnase Marcel Cerdan (implanté sur la commune de Champs-sur-Marne et relocalisé pour les besoins de l'opération de la ZAC des Hauts de Nesle) qui sera concerté avec les riverains et les usagers.

Présentation du projet

Les principes du projet d'aménagement sont présentés par Magali VOLKWEIN, présidente de l'agence D&A mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre urbaine et d'espace public, à partir du support de présentation joint en annexe.

Questions / réponses

Pendant et à l'issue de la présentation, plusieurs questions et remarques/réflexions sont formulées par les habitants, riverains et usagers du quartier :

- Les commerces actuels du Champy seront-ils maintenus ?

  Oui les commerces, qui souhaitent intégrer les nouvelles cellules commerciales en pied d'immeubles, seront maintenus. Le projet prévoit, quand cela est possible, le maintien de l'activité commerciale pendant la phase chantier via des « opérations tiroirs ». La première étape consistera à réaliser le nouvel îlot du Super U au nord du parking du Champy. Différentes solutions sont en cours d'étude pour restituer les places supprimées.
  À terme, l'ensemble des commerçants qui le désireront pourront être accueillis dans les nouvelles coques commerciales.

- Comment accéderons-nous à la future gare depuis les quartiers existants ?

  Le projet d'espace public s'est attaché, depuis 2017, à faire fi des ruptures préexistantes pour ouvrir l'ensemble des quartiers riverains sur le futur pôle gare de Noisy-Champs. Le nouveau plan guide renforce ce parti pris au travers d'un maillage plus complet et plus varié en termes d'usages. Cela s'incarne notamment par l'apaisement total de la venelle des enfants sur le Champy, de la création du grand mail commerçant des Hauts Châteaux, de la création de la place jardin du Champy à la confluence des cheminements piétons et de la création de nouvelles venelles (depuis le nord et le sud) qui débouchent sur le futur parvis de gare, etc. Le schéma ci-dessous fait état de l'ensemble des cheminements envisagés pour l'accès aux différents bâtiments voyageurs au travers du nouveau quartier.

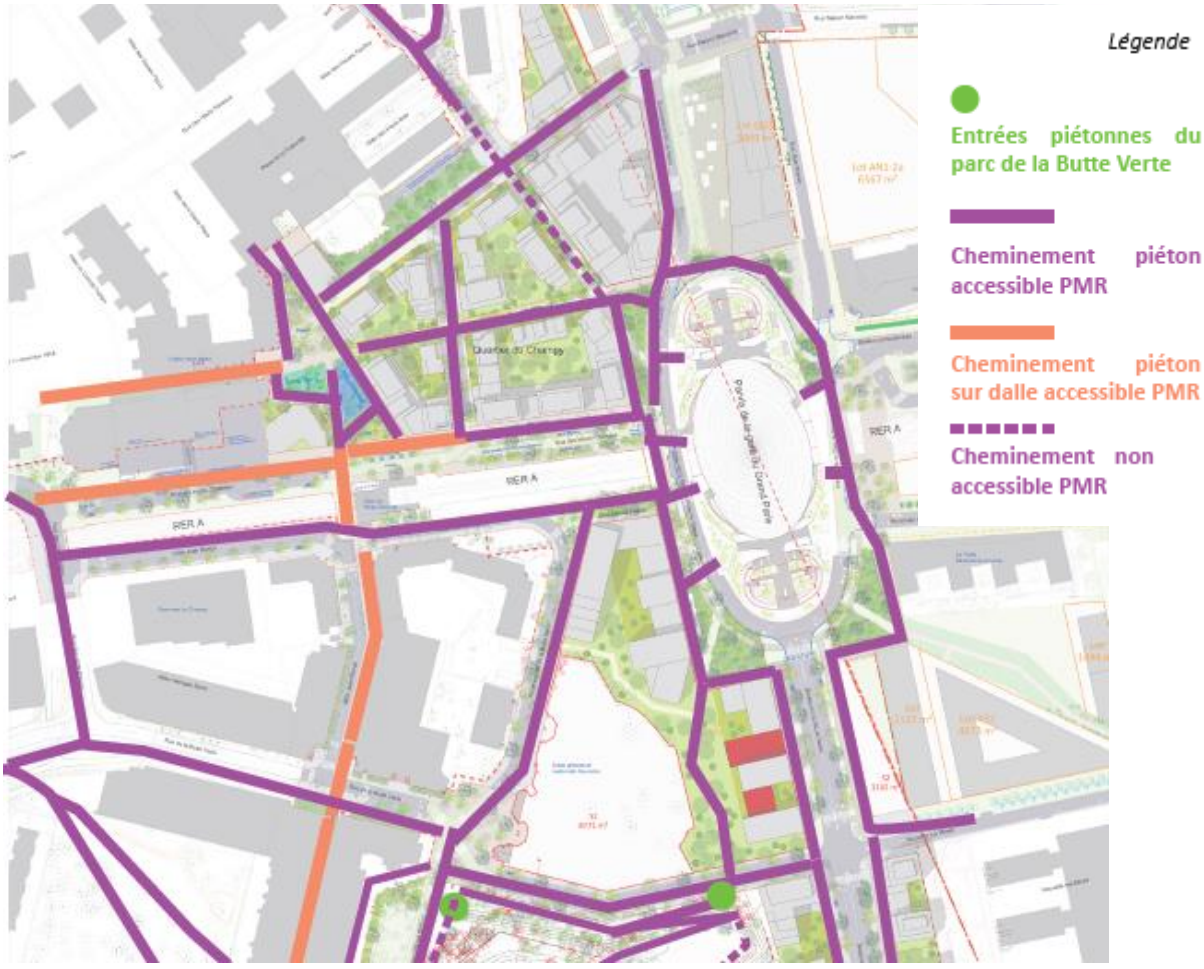

- Les cheminements piétons seront-ils sécurisés ?

  La trame viaire du nouveau projet a été simplifiée à son maximum de manière à limiter autant que possible la circulation de véhicules au travers du quartier tout en s'assurant de na pas créer de congestion.
  Ainsi, la rue des Hauts-Châteaux est dévoyée vers le nord. Les espaces publics où pourraient se croiser piétons, cyclistes et véhicules ont été généreusement dimensionnés de manière à sécuriser au maximum la déambulation piétonne. L'implantation de stationnements en Lincoln (longitudinaux) le long de ces axes circulés vise à renforcer la séparation des piétons et des voitures.
  Par ailleurs, l'ensemble des espaces circulés seront a priori en zone 30.
  Le schéma ci-dessous fait état de la trame viaire du projet. Il est accompagné de coupes sur la nouvelle rue des Hauts-Châteaux en deux endroits distincts.

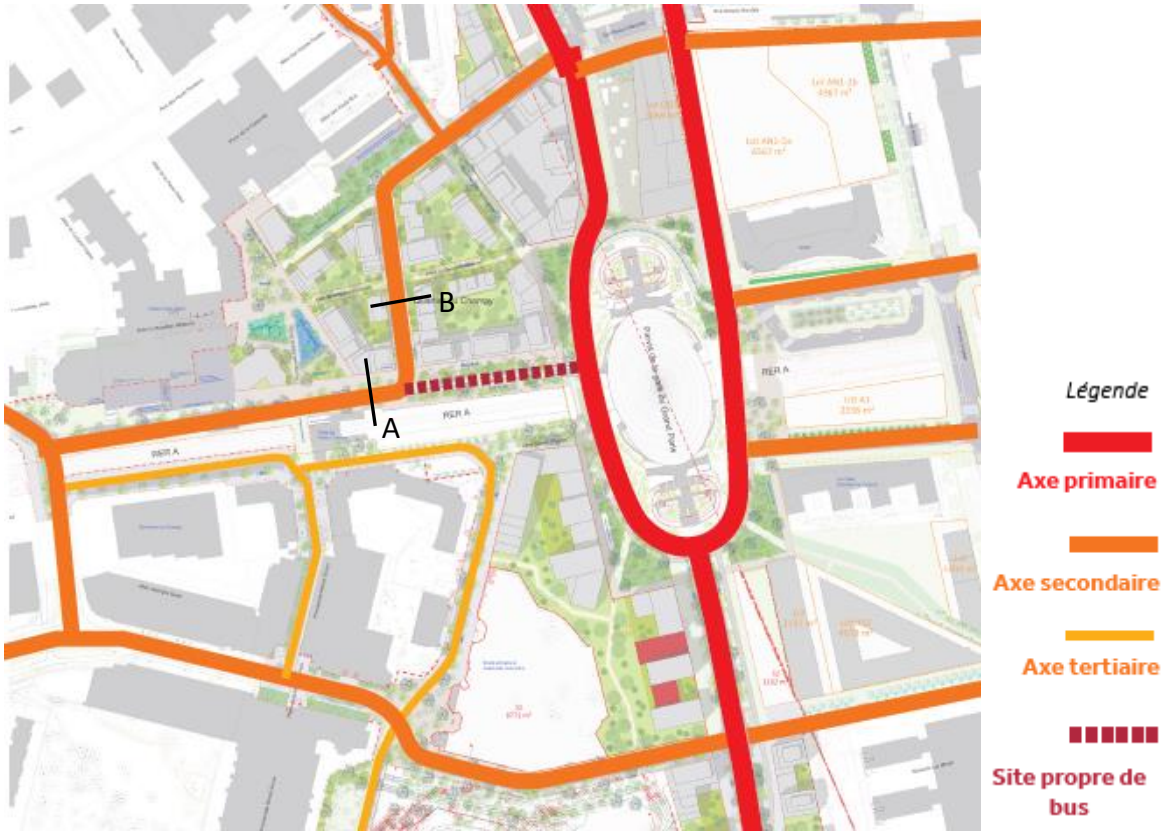

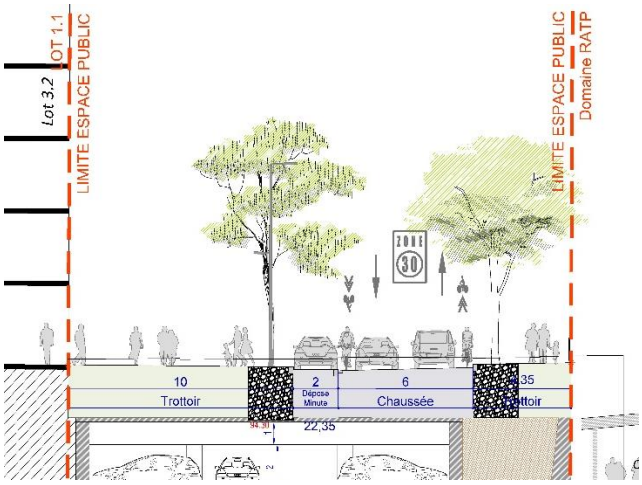

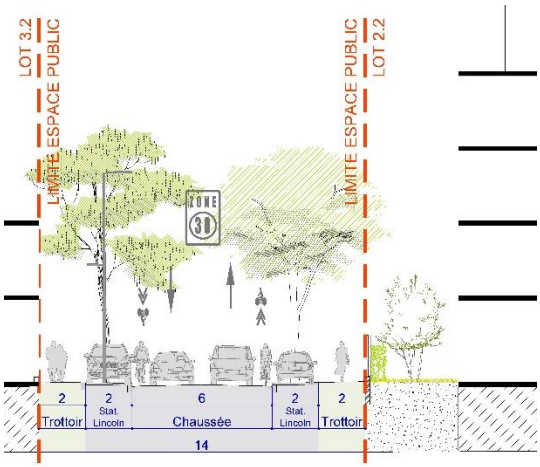

Coupe A

Coupe B

- Le boulevard du Rû de Nesle sera-t-il apaisé ?

Aujourd'hui axe routier de jonction inter-autoroutes, le boulevard du Rû de Nesle va être intégralement requalifié en boulevard urbain et apaisé. Il sera déplacé pour venir se positionner sur le tunnel du métro Grand Paris Express. La chaussée va être réduite à son strict minimum de manière à pouvoir accueillir un double sens circulé. De nouveaux passages piétons seront créés au droit de carrefours à feu. Le boulevard accueillera un alignement d'arbres et sera bordé de nombreuses bandes plantées ainsi que de stationnement longitudinal. A priori, la vitesse sera limitée à 30km/h sur le futur boulevard. Le boulevard accueillera également une piste cyclable bidirectionnelle.

- Quelles rues seront fermées ou ouvertes ?

À terme, une nouvelle rue sera percée, permettant de relier la rue de la Butte Verte au nouveau boulevard du Rû de Nesle. La rue des Hauts-Châteaux sera fermée dans sa moitié est, mais dévoyée vers le nord de manière à se reconnecter sur le boulevard du Rû du Nesle à hauteur de la rue Nelson Mandela. Cela permettra à la Grande Allée du Champy de se connecter à cette nouvelle rue des Hauts Châteaux.

- Quelle sera la hauteur des futures constructions ?

Les futures constructions à destination d'habitation plafonneront à R+6 en alignement sur l'espace public. Très ponctuellement seront autorisés des attiques en R+7 – en retrait des plans de façade principaux et uniquement au droit d'espaces publics amples. Sur la pointe du grand îlot S1, au sud du parvis de gare, un immeuble de bureaux sera autorisé à atteindre ponctuellement R+8.

- Combien de logements seront construits à terme dans la nouvelle opération d'aménagement ?

À périmètre constant par rapport à 2017, il est prévu la construction d'environ 1 040 logements familiaux, 83 logements en résidence sénior et 200 logements étudiants (contre 1 144 logements familiaux dans le plan guide de 2017).

Deux nouvelles emprises ont été ajoutées au projet, les jardins familiaux au nord de la future ZAC et l'îlot Gavroche, qui accueilleront 298 logements familiaux supplémentaires.

Les riverains ont par ailleurs très clairement exprimé leur attachement à la qualité des espaces verts, au maintien des arbres existants et à la plantation de nouveaux sujets. Ils expriment également le souhait de voir se développer des cœurs d'îlot de grande qualité paysagère.

- Des études ont-elles été menées concernant l'impact du projet sur la biodiversité, notamment sur la faune et la flore du parc de la Butte

Oui, des études faune/flore ont été menées sur 4 saisons, notamment dans le parc de la Butte Verte. L'étude d'impact de l'opération est en cours de rédaction. Elle sera mise à disposition du public ainsi que l'avis de l'autorité environnementale avant la création de la zone d'aménagement concerté.

Conclusion

Ponctuellement, lors de la séance de questions/réponses, des inquiétudes se sont exprimées sur la création de ce nouveau quartier, et sur la construction de nouveaux logements. Il est rappelé que le projet de la ZAC Pôle Gare doit permettre de connecter la gare du Grand Paris Express à la ville et a pour vocation de proposer une

artificialisation nette des sols à minima de 0, si ce n'est négative. Ces chiffres seront à confirmer en phase AVP. ». A contrario, il a été souligné par un membre du public que cette opération permettrait d'éviter les fermetures de classe qui menacent certaines écoles du quartier. Madame le Maire a été remerciée pour cela.

Reportage photos

(L'ensemble des photos qui suivent sont au crédit de Vincent Guionet/Ville de Noisy-le-Grand)

Noisy Pôle Gare
Réunion Publique
Jeudi 23 juin 2022
19h00

SORTIE CANDIDATS
EN SILENCE.
MERCI DE RETENIR LA
PORTE AFIN D'EVITER
QUE CELLE-CI NE
CLAQUE.

4/ ZAC NOISY PÔLE GARE

Remarques site internet de la Métropole du Grand Paris

Un registre de concertation a été ouvert en mairie de Noisy le Grand et à la Métropole du Grand Paris. Aucune remarque n'a été consignée sur ces deux registres.

Des remarques ont été notées sur le site internet de la Métropole du Grand Paris (ci-dessous)

Annexe 1 : plaquette de communication du projet Noisy Pôle Gare

Annexe 2 : support de présentation de la réunion publique du 23 juin 2022

Annexe 3 : Réponses remarques des habitants/usagers site internet de la MGP

Annexe 4 : Périmètre de l'opération